



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session cantonale des jeunes

La nouvelle campagne de recrutement pour la Session cantonale des jeunes 2017 est lancée auprès de tous les jeunes de 14 à 20 ans. Cette deuxième édition aura lieu les 11 et 12 mars prochains à Lausanne et portera sur quatre thèmes choisis par les jeunes: la vie nocturne, la gestion de son argent, Vaud 2035 et la vie privée sur internet.

La Session cantonale des jeunes est une expérience participative ponctuelle de grande ampleur qui vise à susciter l'intérêt des jeunes pour la chose publique, en leur permettant de débattre et de faire des propositions dans des conditions proches de celles de l'organe législatif cantonal. Elle a notamment pour but de donner une image positive de la politique et d'offrir à des jeunes une expérience concrète de la participation à des processus politiques

Inspirée du modèle de la Session fédérale des jeunes qui réunit 200 jeunes chaque année à Berne, la Session cantonale des jeunes s'adresse sans discrimination à tous les jeunes intéressés de 14 à 20 ans résidant dans le canton de Vaud. Aucun prérequis particulier n'est exigé. Après une allocution d'ouverture d'Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat et cheffe du DFJC, ils et elles débattront durant deux jours, les 11 et 12 mars, sur des thèmes qui les concernent. Ils et elles auront également la possibilité d'échanger avec des experts et des députés du Grand Conseil de toutes sensibilités politiques. A l'issue du week-end, les jeunes remettront les propositions débattues, amendées et adoptées à la vice-présidente du Grand Conseil pour diffusion aux groupes politiques.

Les quatre thèmes retenus par les jeunes et des professionnels de la jeunesse pour cette édition 2017 sont les suivants : la vie nocturne, la gestion de son argent, Vaud 2035 et la vie privée sur internet.

Les jeunes intéressé-e-s peuvent se renseigner et s'inscrire sur le site www.cdj-vaud.ch. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1er mars 2017.

Pour rappel, la Session cantonale de jeunes est fondée notamment sur l'article 85 de la Constitution vaudoise et sur la loi vaudoise sur le soutien aux activités de la jeunesse, qui a notamment pour but d'encourager la participation des enfants et des jeunes à la

vie sociale au niveau communal, régional et cantonal. A l'échelon cantonal, c'est le Service de protection de la jeunesse, par le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, qui est chargé de promouvoir le dialogue entre la jeunesse et les collectivités publiques notamment par l'organisation de forums ou manifestations tels que la Session cantonale des jeunes. L'événement est co-organisé avec la Commission cantonale de jeunes composée de 25 membres de 14 à 18 ans désignés par le Conseil d'Etat pour un mandat de deux ans.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 janvier 2017

DFJC, Frédéric Cerchia, délégué cantonal enfance et jeunesse, 021 316 56 51 – 078 734 16 35, frederic.cerchia@vd.ch; Alexander Omuku, président de la Commission de jeunes

[Dépliant d'information sur la Session cantonale des jeunes](#)

[Session cantonale des jeunes, campagne 2017, présentation à la presse](#)

[Affiche de promotion de la Session cantonale des jeunes](#)